

Mai 2008

EDITO

Bonjour à tous !

Comme les mois passent vite, et les années aussi. Déjà 4 mois passés en 2008, et nous n'en sommes qu'à notre premier *Bout d'chemin* de l'année. Pourtant, vous constaterez que nos Relais Locaux sont plus vivants que jamais, et que 2008 verra enfin leur développement.

En ce début d'année, nous avons été mobilisés par un travail collectif entre le Conseil d'Administration et l'équipe salariée, grâce à un Dispositif Local d'Accompagnement, qui nous a permis de réfléchir aux objectifs communs, à notre projet pour l'avenir, à l'organisation interne, à notre stratégie de développement.

Nous essaierons de vous en restituer l'essentiel pendant l'Assemblée Générale, car la suite de cet audit est de continuer à réfléchir à la vie et au développement de notre vie associative et notamment des Relais Locaux. Nous vous ferons part également des résultats du début de l'année 2008, et des perspectives pour cette année, qui s'annonce plutôt bonne.

Comme tous les ans, nous devons réunir notre Assemblée Générale, pour présenter et approuver le bilan moral et financier de l'année passée et comme l'an dernier, nous souhaitons associer à ce temps un peu formel un temps festif et musical. Cette année, elle aura lieu dans les Hauts de Seine, à Clamart, et nous espérons que vous serez nombreux à être présents pour venir affirmer votre soutien à notre projet solidaire et citoyen !

Le Conseil d'Administration ayant été élu en 2006, il doit être renouvelé entièrement cette année, conformément à nos statuts. Il y a donc 12 sièges de bénévoles et 3 sièges de représentants des usagers à pourvoir. Nous attendons avec impatience vos candidatures !

Bonne lecture et à très bientôt !

Et si vous souhaitez apporter votre contribution ou votre témoignage à travers ce petit journal, n'hésitez pas à nous contacter directement (Sarah au 01.43.33.78.68) ou par le biais de votre Relais Local !

Solidairement
Le bureau

À la une

Subvention du Conseil Régional !

Nouvelles Voies sur France 2 !

Déjà subventionnée par les Conseils Généraux des départements du 78, du 91, du 92 et du 94, l'Association bénéficie également aujourd'hui d'un soutien régional d'Île de France (voir article sur le site Internet <http://www.iledefrance.fr/lactualite/social-solidarite/sante-social-solidarite/extension-dun-reseau-das>).

Dans le cadre de ses actions pour la lutte contre le surendettement, l'Association a participé au reportage « Je consomme donc je suis », diffusé dans le programme religieux *Agapé* en date du 6 avril 2008. Si vous souhaitez voir l'émission, celle-ci est consultable sur Internet (http://www.lejournalduseigneur.com/emissions/2008/31_03/agape)

Nouvelles Vues

Relais locaux

Clamart (92) : Le droit des étrangers

Relais local du 13 Février 2008 au Centre Social du Pavé Blanc 19h00 -21h30

Le droit des Etrangers, avec la participation des maîtres LEREIN et MERGUY

Une vingtaine de personnes était présente, ainsi que 4 salariés de *Nouvelles Voies*. Monsieur GUILBAUD présente brièvement l'Association et rappelle l'objectif des relais. Cette présentation est suivie d'un tour de table permettant d'identifier chacune des personnes présentes et les raisons de leur participation à cette rencontre.

La réunion se déroule sous forme d'échange avec les avocates. Chaque participant expose son cas, et les avocates tentent de répondre aux questions, en donnant des notions générales de droit et des pistes.

Ainsi, des questions relatives aux différents thèmes ci-dessous seront abordées.

Demande de titre de séjour.

Bien souvent, une lettre, même en recommandé, ne suffit pas pour effectuer la demande de titre de séjour. Sauf avis contraire, il faut se présenter en préfecture en personne. Exemples de Crétteil, Nanterre, Anthony, Versailles. Cas particuliers pour les ressortissants d'Algérie et Tunisie, qui ont un accord spécial avec la France.

Depuis l'année dernière, les refus de titre de séjour sont systématiquement accompagnés d'une OQTF (obligation de quitter le territoire), valable un an. Les délais de recours sont très courts pour la contestation : - le recours contentieux devant le Tribunal Administratif se fait dans le délai d'un mois à compter de la réception de la décision. - En cas de dépassement de ce délai, il reste la possibilité de faire un recours gracieux auprès de la préfecture (délai de 2 mois).

Le recours gracieux n'est pas suspensif du recours contentieux.

Il est préférable d'opter pour le recours contentieux dont le délai est plus court, mais, les effets sont plus pertinents. En effet, cette procédure suspend l'exécution de la décision contestée. En cas de dépôt d'un dossier d'aide juridictionnelle, le délai d'un mois est suspendu pour le recours contentieux.

Dans le cas d'une arrestation sans papiers, possibilité de comparaître devant un tribunal correctionnel, et éventuellement, on peut écopper d'une interdiction du territoire français, de maximum 10 ans. La demande de levée de l'interdiction de territoire doit être effectuée à partir du pays d'origine. Cela permet de justifier que la personne respecte bien le jugement dont il fait l'objet et est bien hors de France. Une adresse fixe doit être mentionnée dans le pays tiers. Pour obtenir gain de cause, il faut démontrer les préjudices de cet éloignement sur la vie de famille.

Pour une demande de titre de séjour pour motif médical, il y a besoin d'un avis d'un médecin agréé par la sécurité sociale.

Aide Médicale d'Etat, il y a des médecins qui la refusent, faire bien attention, et changer de médecin si besoin.

Pour l'équivalence des diplômes français et étrangers, il y a une procédure à suivre.

Il faut attendre 4 ans de mariage pour demander une carte de séjour avant un divorce.

En principe, pour l'obtention de la carte de résident de 10 ans, 5 renouvellements consécutifs de la carte de séjour d'une année sont nécessaires. Sauf dans les cas suivants : regroupement familial, conjoint de Français, enfants français pour lesquels, seuls 3 renouvellements sont requis.

L'union d'une personne en situation régulière avec une personne en situation irrégulière : quelles démarches ? La personne en situation irrégulière doit déposer une demande de titre de séjour « vie privée et familiale » auprès de la préfecture.

Parallèlement, le conjoint en situation régulière doit effectuer des démarches auprès de l'ANAEM pour un regroupement familial.

Qu'en est-il des personnes en situation régulière dans l'un des pays européens désirant s'installer en France ? Le titulaire d'un titre de séjour de longue durée sur le territoire européen peut prétendre à la délivrance d'un titre de séjour analogue (même durée) en France. Attention : les titres de séjour temporaires ne peuvent bénéficier de cette transformation.

Asile.

Lorsqu'on a obtenu une autorisation temporaire de séjour au motif du droit d'asile, cela ne donne pas le droit de travailler. Pas de droit de travailler avant un an. Les Assedic peuvent donner l'allocation d'insertion pour l'asile. Pas de possibilité de demander un autre titre de séjour en même temps que la demande d'asile, car sinon, la préfecture ne traite pas les 2 dossiers.

Visa.

Lors d'une demande de visa, un silence de 2 mois du consulat équivaut à un rejet : il s'agit d'un refus implicite. L'ambassade ou le consulat n'est en effet pas obligé de donner de réponse écrite en cas de refus. Lors du dépôt de la demande de visa, sollicitez la délivrance d'une attestation de dépôt à l'administration. Cela permet de déterminer avec précision le moment où courrent les délais de recours. Après refus d'une demande de visa, on peut saisir la commission de refus de visa située à Nantes avec le concours d'un avocat. Cette procédure doit intervenir dans les 4 mois suivant la demande de visa.

Grigny (91) : La CPAM

Réunion du 19/02/2008

Compte rendu du groupe de parole - Grigny Marie Curie

Droit des assurés sociaux, fonctionnement de la CPAM

La réunion a débuté vers 14h20. Après une brève introduction par le centre social et *Nouvelles Voies*, afin de définir le but de ce groupe de parole, la parole a été donnée aux usagers présents (environ 25). Il a en effet été décidé de laisser les personnes s'exprimer, puis de répondre à leurs questions, à l'aide de la

Les discussions ont tourné autour des thèmes de l'accès aux soins, aux différentes prestations que l'on peut attendre de la CPAM, dans un premier temps. Puis, il a été question de la CMU. Nous avons tout d'abord abordé le fonctionnement de cette couverture particulière, puis nous avons détaillé ses particularités, en soulignant la possibilité d'accéder à la CMU complémentaire, ainsi qu'à l'aide complémentaire de santé. Une grosse partie du débat s'est faite autour de l'actualité, notamment sur le sujet difficile de l'accès aux soins pour les étrangers résidents et les étrangers en situation irrégulière.

L'AME (Aide Médicale d'Etat) est rapidement venue au cœur des discussions. Son fonctionnement, les modalités d'obtention, entre autres, ont alimenté le débat.

Cette rencontre a également été l'occasion d'écouter des témoignages individuels, des ressentis, ou bien tout simplement des personnes qui avaient besoin de s'exprimer.

Nous avons pu, pour finir, photocopier quelques documents d'information, notamment les plafonds pour l'attribution de la CMUC et de l'aide complémentaire de santé.

Nouvelles Vues

Relais locaux

Grigny (91)

Réunion du 25/03/2008 **Groupe de parole « logement »** **Centre social Pablo Picasso**

La rencontre a débuté à 14h00. Le thème de ce groupe de parole était « le logement ». L'un des objectifs était de faire participer les usagers présents au maximum ; cela d'autant plus que la majorité d'entre eux font partie du cours d'alphabétisation du centre social.

Une quinzaine d'usagers de l'Association et du centre social ont répondu à l'invitation à participer au groupe de parole (Voir fiche de présence), qui comptait également 3 salariés de l'Association. Plusieurs thèmes ont été abordés :
- les modalités d'attribution des logements sociaux ;
- la sous-location

- le poids ainsi que la répartition des taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière, redevance) ;
- les relations avec les bailleurs HLM, etc.

Il est important de noter que, au contraire du centre social Marie Curie situé dans le quartier d'habitat social de la Grande Borne, le centre social Pablo Picasso se trouve au milieu de la copropriété de Grigny 2.

Le public présent était donc majoritairement logé dans ce quartier. Nous avons largement abordé le cas des relations avec les propriétaires, le problème des « marchands de sommeil », et les spécificités afférentes à la gestion d'une copropriété, comme le calcul et le paiement des charges locatives.

Les personnes présentes ont été globalement satisfaites de la rencontre, malgré la barrière de la langue, assez présente (nous avons d'ailleurs eu la visite de la professeure de Français Langue Étrangère lors de la réunion).

En effet, pour certains, et particulièrement les néo-arrivants, les termes techniques ont été révélateurs de la complexité du système français de logement, aussi bien dans le privé qu'en ce qui concerne le parc social.

La discussion, conviviale a ainsi duré environ 1h20. La rencontre s'est achevée à 16h00.

Massy (91)

Réunion du 01/02/2008 **Groupe d'échange au centre social** **APMV de Massy**

Une douzaine de personnes (adhérents, usagers de l'Association) se sont réunis au centre social APMV de Massy, ce vendredi 1er février 2008, dans le cadre des petits déjeuners hebdomadaires du centre, organisés une fois par mois par l'association *Nouvelles Voies*.

C'est autour du thème du logement que les personnes présentes étaient invitées à discuter. Pour cela, la présence du représentant de l'amicale des locataires de Massy a été sollicitée. Le public était composé d'usagers du centre ou de l'Association.

Après une présentation de l'activité de l'amicale et de son actualité, les débats ont tourné autour des problématiques locatives locales.

Les participants ont pu poser des questions, et émettre des réflexions au sujet notamment du coût des charges et des loyers, des copropriétés, ou encore des conventionnements au niveau des logements sociaux.

Intervenant : Joseph Leroy

Réunion du 28/03/2008 **Groupe de parole - petit déjeuner** **Massy APMV**

Les prestations de la CAF

La rencontre mensuelle du centre social APMV, autour d'un petit déjeuner, a débuté vers 9h45. La CAF nous avait envoyé 2 assistantes sociales pour expliquer aux usagers les prestations offertes.

Une dizaine d'usagers de l'Association ou du centre social ont par ailleurs participé à cette rencontre.

Les assistantes sociales ont échangé avec les usagers présents autour des différentes prestations de la CAF. Les thèmes abordés ont été les prestations familiales, le logement, les aides financières diverses.

On a mis un point d'honneur à expliquer le fonctionnement de chacune des aides, selon les demandes des personnes présentes. Nous avons ainsi obtenu des explications sur ce à quoi on pouvait prétendre en tant qu'allocataire. En effet, des aides, ou bien des prêts, peuvent être consentis pour des motifs assez divers, tels un déménagement, une première installation, la naissance du premier enfant, etc.

Au chapitre des questions diverses, nous avons appris le fonctionnement de l'aide aux vacances ainsi que de l'allocation rentrée scolaire. Les usagers ont également pu avoir des informations sur les relations entre les prestations de la CAF et d'autres aides. Il n'y a par exemple pas de cumul possible entre le versement d'une Allocation d'Adulte Handicapé.

(AAH) et une pré retraite. La discussion s'est terminée vers 11h30. Chacun a pu profiter de cette ambiance conviviale autour d'un thé ou d'un café. Un rendez-vous est donné pour le prochain petit-déjeuner avec *Nouvelles Voies*, qui aura lieu le vendredi 25 avril autour du thème du droit des femmes.

Personnes présentes : 2 assistantes sociales de la CAF, Gracienda (centre social), 2 personnes de la MDS de Massy, Jennifer, 1 dizaine d'usagers et de bénévoles, 2 salariés de *Nouvelles Voies*.

Nouvelles Vues**Relais locaux****Longjumeau (91)****Compte rendu du relais local de Longjumeau du samedi 29 mars 2008.**

Cette réunion du relais local de Longjumeau avait pour thème les crédits revolving, sujet qui préoccupe fortement notre association. C'est donc autour d'une petite restauration que se sont retrouvés adhérents et usagers de *Nouvelles Voies* (au nombre de 5), afin de partager cette rencontre. Philippe, Marie-Fabiola et Julien étaient également présents ce samedi matin.

Le rendez-vous a débuté vers 10h20, et le directeur a introduit le thème de ce jour en faisant une présentation globale des différentes formes de crédits, particulièrement les crédits à la consommation, dits « renouvelables » ou « revolving ».

Puis le débat a pu commencer, chaque personne présentant son cas personnel, celui d'un proche, ou bien tout simplement en apportant son témoignage à ce sujet.

Tout le monde a pu s'exprimer, et nous sommes tombés d'accord sur le fait que l'utilisation de ces différents crédits pouvait constituer un grave danger, si le risque n'est pas bien connu et maîtrisé.

Une ambiance détendue mais studieuse, donc, pour ce samedi matin. La rencontre s'est clôturée vers 12h, chacun ayant appris des choses utiles et pouvant désormais s'en servir.

Nouvelles voies vous remercie de votre participation, et vous invite à nous faire part de vos suggestions, des sujets et des débats que vous désirez voir abordés durant nos relais locaux. L'organisation de ces temps de rencontre n'est pas une mince affaire. Toutes les initiatives sont donc les bienvenues, pour aider au développement de ces lieux de vie que sont nos relais. Nous souhaitons redonner son sens au mot solidarité et c'est avec vous que cela se fera. Pour vous, c'est avec vous, adhérents, que nous désirons les faire vivre. Ils seront ce que nous aurons décidé d'en faire ensemble !

Bout d'chemin n°6
Bulletin trimestriel de l'Association
Nombre de tirages : 300

Coordonnées de nos 4 locaux :**Nouvelles Voies**

Siège social : 4 avenue Robert Schumann
92360 MEUDON LA FORÊT
Tél. : 01.46.01.02.47
Fax : 01.46.01.91.05

Antenne de Courbevoie :
50, rue Louis Blanc
01.43.33.78.68

Antenne de Sainte-Geneviève des Bois :
77, av. de Brétigny - Bat. Vendée
Tél. : 01.74.06.87.64

Antenne de L'Hay Les Roses
119, rue Paul Hochart
94240 L'Hay Les Roses
Tél. : 01.49.78.72.97

Site Internet : www.nouvellesvoies.org
E.mail : contact@nouvellesvoies.org

L'équipe actuelle

À titre d'information, l'Association compte aujourd'hui 15 salariés, dont 9 au service d'Accompagnement Administratif et Juridique et 6 au service de la Tutelle :

Service d'Accompagnement Administratif et Juridique :

Philippe Guilbaud (directeur)
Véronique Giraud
Dominique Bardy
Jennifer Simao
Candice Reynaud
Espérance Eboa
Sarah Wohlgemuth
Marie Fesnestil
Julien Monier

Service Tutelle :

Lucia Cocis
Rachel Queffelec
Julienne Kuetcha
Nacéra Lesbat
Anne-Marie Balladur
Josiane Hervat

Avenir

Nouvelles Voies prépare le lancement de sa première lettre d'information, qui sera diffusée mensuellement par voie électronique à nos abonnés. Si vous souhaitez la recevoir, veuillez nous communiquer vos adresses mail sur contact@nouvellesvoies.org